

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 02 février 2016

**N°2/02/2016 : AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
D'EXPLOITATION DES ABATTOIRS - MODIFICATION DES TARIFS**

L'an deux mille seize, le mardi 02 février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 janvier 2016.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 5

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Aurore KOTHE à Christian PEREZ, Clarisse HEULLAND à Laurence PAGES, Quentin SUCAU à Maxime BERAUDO, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

Absents : 4

Mesdames, Messieurs Jean Martial DEJEAN, Aurélie BURATTI, Carole GARCIA, Pauline BLANC

**Monsieur Robert INFANTI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu les articles L1411-1 et suivants Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°215 du 25 novembre 2014, portant choix du délégataire et approbation du contrat de délégation,

Vu la convention de délégation de service public en date du 17 décembre 2014,

La Ville de Montauban a confié à la Société d'Exploitation des Abattoirs de Montauban (SEAM) l'exploitation par affermage de l'abattoir de Montauban et de ses annexes, pour une durée de 7 ans à compter du 22 décembre 2014.

Après une année d'exploitation, et compte tenu des réalités économiques de l'activité d'abattage, il est nécessaire d'adapter la grille tarifaire des prestations d'abattage et de traitement.

En effet, la crise traversée ces derniers mois par le marché de la viande avec une érosion significative et consolidée des consommations, impacte économiquement l'abattoir de Montauban. La SEAM Abattoirs a constaté ainsi une baisse très substantielle du volume d'abattage avec une diminution du chiffre d'affaires correspondant.

Considérant par ailleurs, le niveau relativement bas des tarifs de l'abattoir et le fait qu'il s'agisse d'un modèle économique dont la rentabilité dépend considérablement des leviers tarifs et volume, le Conseil d'Administration de la Société a voté le 10 décembre 2015, le principe d'un ajustement des tarifs. Une demande ayant été formulée en ce sens par le délégataire à la collectivité.

Le présent avenant vise donc à augmenter globalement la grille tarifaire de 3% avec une facturation corrélée sur l'apport réel de volume N-1.

Par ailleurs, les tarifs modifiés remplacent le palier « – de 500T », par les deux paliers suivants : « – de 200 T » et « 200 T à 500 T ». Le détail de l'augmentation tarifaire est précisé dans l'avenant joint au présent projet de délibération.

Vu le projet d'avenant n°1 joint à la présente,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

-signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public tel que présenté.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **05 FEV. 2016**

De sa publication le :

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 03 février 2016

Maire,

Brigitte BAREGES

